

TARIFS DE 2017

	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	Semaine	Jour/nuît	Semaine	Jour/nuît	Semaine	Jour/nuît
Bure/Moulin Neuf	300 €	50 €	390 €	65 €	510 €	85 €
Place du Château	360 €	60 €	468 €	78 €	588 €	98 €
Pisquelasse	390 €	65 €	510 €	85 €	660 €	110 €
Pisquelasse: annexe optionnelle	+ 150 €	+ 25 €	+ 150 €	+ 25 €	+ 195 €	+ 33 €
La Rougesse	480 €	80 €	630 €	105 €	810 €	135 €
La Rougesse: annexe optionnelle	+ 210 €	+ 35 €	+ 210 €	+ 35 €	+ 273 €	+ 46 €

Anciens clients et séjours de plus de 2 semaines : 5 % de remise (cumulables)

Electricité : 0,15 € par unité (compteur lu avant l'arrivée et après le départ). Eau courante non facturée.

Services supplémentaires :

- bois de chauffage : 30 € par demi stère (1 stère = 1 m³) ;
- location de linge de lit : 15 € par lit (les lits seront faits avant l'arrivée).

Calendrier des saisons

07/01/17	25/03/17	20/05/17	23/09/17	04/11/17	16/12/17	06/01/18
Basse saison	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Basse saison	Moyenne saison	

Les maisons peuvent être louées à la semaine, à la journée ou à la nuit. Les locations à la semaine et à la nuit commencent à 16h le premier jour et se terminent à 10h le dernier jour. Les locations à la journée commencent à minuit le premier jour et se terminent à minuit le dernier jour. La durée minimale d'un séjour est de 3 jours.

COMMENT RESERVER ?

Veillez nous contacter avant de réserver pour vérifier la disponibilité (02 43 33 30 46, elspeth.game@sweethomesfrance.com).

Si la maison est disponible pour la période choisie, veuillez nous envoyer sous 5 jours ouvrés :

- la fiche de réservation (ci-dessous), remplie et signée ;
- un chèque à titre des arrhes (25 % du prix total ou 100 %, si la réservation est faite à moins de 6 semaines de l'arrivée) ;
- un chèque à titre du dépôt de garantie (Bure, Moulin Neuf : 220 € ; Place du Château, Pisquelasse, la Rougesse : 310 €) ;
- une liste des visiteurs, avec leurs noms et coordonnées, ainsi que l'âge des mineurs ;

à l'adresse suivante : Mme Elspeth GAME, 30 avenue Victor Hugo, 72130, Fresnay sur Sarthe. Veuillez libeller les chèques à cet ordre. Nous vous confirmerons votre réservation par retour de courrier. Si vous ne recevez pas cette confirmation sous 10 jours ouvrés, veuillez nous contacter.

Veillez nous envoyer votre paiement final au plus tard 6 semaines avant la date d'arrivée. Lors de sa réception, nous vous transmettrons un itinéraire pour vous rendre à la maison et des indications pour obtenir la clef.

FICHE DE RESERVATION

Maison : Bure (6 pers.) Moulin Neuf (7 pers.) Place du Château (9 pers.)
 Pisquelasse (8 pers.) Pisquelasse + annexe (12 pers.)
 La Rougesse (11 pers.) La Rougesse + annexe (15 pers.)

Dates du séjour : du ___/___/___ au ___/___/___

Location par : semaine/jour/nuît (*rayez la mention inutile*)

Nombre de semaines, jours ou nuits : ____

Prix total du séjour : _____, ____ €

Arrhes (25% du prix total ou 100%, si le séjour est à moins de 6 semaines) : _____, ____ €

Nombre de visiteurs : ____

Nom et prénom de locataire principal : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ **Adresse email :** _____

Je soussigné(e), _____, m'engage à respecter les conditions de réservation ci-après.

A _____, le ___/___/___ _____ (signature)

Conditions de réservation

1. L'usufruit de la propriété nommée _____ * (la Propriété) est permis au Locataire par Ian ou Elspeth GAME (les Propriétaires), dans le cadre d'une location saisonnière à durée limitée et définie, après confirmation écrite de leur part.
2. Bien que les Propriétaires s'efforcent de faire en sorte que le matériel écrit et publicitaire soit à jour lors de sa publication, ils ne peuvent pas être tenus responsables du contenu de celui-ci. Toute information est donnée en bonne foi, mais aucune garantie n'est faite concernant les informations fournies, qu'elles soient écrites ou orales.
3. La demande de réservation doit être faite par téléphone, au 02 43 33 30 46, ou par courrier électronique, à l'adresse elspeth.game@sweethomesfrance.com. Elle doit être suivie de l'envoi, sous cinq jours ouvrés, de la fiche de réservation, remplie et signée, ainsi que d'un chèque à titre des arrhes de 25% du prix total du séjour, ou bien d'un chèque à titre du paiement intégral du séjour, si la réservation est faite à moins de six semaines de la date d'arrivée ; d'un chèque à titre du dépôt de garantie ; et d'une liste des personnes allant occuper la maison (précisant leurs noms et coordonnées, ainsi que leurs âges, si elles sont mineures). Ces conditions sont nécessaires à l'acceptation formelle de la réservation par les Propriétaires, par retour de courrier. Le Locataire doit envoyer un chèque à titre du paiement final du séjour, au plus tard six semaines avant la date de début du séjour. A la réception de celui-ci, des instructions complètes seront envoyées au Locataire, dont un itinéraire pour se rendre à la Propriété, et des indications pour obtenir les clefs.
4. En aucun cas, le nombre maximal de personnes que la Propriété peut loger ne peut être dépassé, sans l'autorisation préalable et écrite des Propriétaires.
5. Un dépôt de garantie est requis pour prévenir tout dommage matériel à la Propriété ou à son contenu mobilier. Toutefois, la somme prévue par cette clause ne limite pas l'obligation du Locataire envers le Propriétaire. Se le coût des dégâts dépasse le montant du dépôt de garantie, le Locataire est redevable de la différence. Le Propriétaire remboursera le montant du dépôt de garantie, après déduction du coût des dommages éventuels, au plus tard 10 jours après la date de fin de la location. Toute charge encourue dans le cadre de la location (ex : bois de chauffage ou électricité) impayée lors du départ sera déduite du dépôt de garantie.
6. Le Locataire n'acquiert aucun droit sur la Propriété, sauf celui de l'occuper pendant la période convenue. En aucun cas le Locataire ne pourra sous-louer la Propriété.
7. Les Propriétaires ne peuvent pas être tenus responsables :
 - d'une interruption de la prestation des services à la Propriété ; ni d'un défaut ou d'une panne d'un équipement, d'une machine ou d'un appareil se trouvant dans la propriété ou dans ses alentours ;
 - d'une perte, d'un dommage ou d'une blessure résultant des conditions météorologiques, d'une émeute, d'une guerre, d'une grève ou de toute autre phénomène hors du contrôle des Propriétaires ;
 - d'une perte ou d'une indisposition soufferte par le Locataire à cause de la destruction totale ou partielle de la Propriété, avant le début de la période de location. Le cas échéant, le Propriétaire avertira immédiatement le Locataire et remboursera, sous 10 jours ouvrés, toute somme payée à titre de la location.
8. L'utilisation des équipements et services fournis est strictement aux risques du Locataire. Les Propriétaires ne peuvent pas être tenus responsables de la blessure d'un usager ou d'un visiteur, ni de la perte, endommagement ou vol des possessions d'un usager ou d'un visiteur.
9. Les Propriétaires ne peuvent pas être tenus responsables de la perte, endommagement ou vol d'un véhicule motorisé ou de son contenu.
10. L'accès à la Propriété est interdit aux animaux domestiques sans l'accord préalable et écrit des Propriétaires.
11. La Propriété est nettoyée avant l'arrivée du Locataire. En quittant la Propriété, le Locataire doit obligatoirement la laisser dans un état de propreté et de rangement équivalent. Si le Locataire laisse la Propriété dans un état inacceptable, les Propriétaires peuvent déduire du dépôt de garantie les frais de nettoyage supplémentaires encourus.
12. Si le Locataire décide de louer par semaine ou par nuit, la location commence à 16h00 le premier jour et prend fin à 10h00 le dernier jour. Si le Locataire décide de louer par jour, la location commence à 00h00 le premier jour et se termine à 23h59 le dernier jour. Le Locataire ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue. En cas de dépassement non autorisé de la durée de la location par rapport à la date et l'heure de sortie mentionnées, un montant de 20 euros sera facturé au Locataire par heure supplémentaire d'occupation des lieux loués.
13. Si le Locataire souhaite faire une réclamation, celui-ci doit être porté immédiatement à l'attention des Propriétaires, afin que l'action réparatrice, le cas échéant, puisse prendre effet au plus vite. Le Propriétaire se réserve le droit d'accéder à la propriété à une heure raisonnable, afin de résoudre un litige, ou d'effectuer une opération de réparation ou maintenance.

* Veuillez préciser le nom de la propriété choisie.